

impac

Journal des Travailleurs
des Industries du Livre, du Papier
et de la Communication

filodact

N° 140 - Décembre 2007

Prix 1,54 €
Commission paritaire 2999 D 73 S

IMPAC

**VOUS PRÉSENTE
SES MEILLEURS VOEUX**



**2008
nos salaires
d'abord!**

2008, l'année des salaires

C'est une affaire entendue. Noël ou pas, les médias domestiqués déverseront jusqu'à la nausée, et à gros bouillons, leurs flots de louanges, de révérences, de soumission obséquieuse, de flatteries serviles... Branchés sur Sarkozy jusque dans sa présidentielle alcôve, des dizaines de journalistes contribuent à faire de son existence un reality show, qui amène la fonction cardinale de la V^e République dans le caniveau. Le libéralisme pourrit sciemment l'image de la République. Et, dans cette décadence organisée, Sarkozy met en scène son rôle et le joue à la De Funès, frénétique, agité, grimaçant.

Mais l'exercice a ses limites. Autoproclamé « président du pouvoir d'achat », Sarko glisse sur la feuille de paie. Il donne bien l'autorisation à certains salariés d'accéder à ce qu'ils possèdent déjà, leur pécule d'heures ou leur compte de participation. C'est une minorité, qui n'aura ni le beurre ni l'argent... Pour les autres? Qu'ils travaillent. S'ils travaillent plus, ils ne seront pas payés plus, mais la juste part qui leur revient de droit au titre d'un travail supplémentaire. Toute peine mérite salaire. Les précaires, chômeurs, stagiaires, retraités? Le feuilleton Sarko à la télé leur tiendra lieu d'augmentation.

2008 s'annonce comme l'année du grand retour de l'inflation, ce que l'indice Filpac-Cgt a relevé pour certains postes incompressibles, comme le logement, les produits alimentaires ou l'énergie. Même l'indice Insee ne peut plus le cacher. Il faudra plus que des feintes de balayeur, genre « augmentations au mérite », pour masquer le recul du pouvoir d'achat, la stagnation des salaires qu'une récente étude Insee estime durer depuis trente ans. Sarko, ayant acquis le don d'ubiquité grâce à la télé, pourra faire son numéro permanent de claquettes, la situation économique et sociale le rattrape.

Notre syndicalisme doit transformer l'énorme mécontentement quant au pouvoir d'achat et au salaire en force collective, en action solidaire et unitaire, en revendications partagées et portées par la majorité. Le décalage existe pour la première fois entre le matraquage permanent de la propagande gouvernementale et l'opinion de salariés hypnotisés par les promesses électorales. L'heure de l'action collective, des négociations sur les salaires a sonné.



Journal des travailleurs
des industries du Livre,
du Papier et de la
Communication
263, rue de Paris
93514 Montreuil Cedex
Téléphone : 01 48 18 80 24
Fax : 01 48 51 99 07
Site : <http://www.filpac-cgt.fr>
E-mail : filpac@filpac-cgt.fr

Comité de rédaction
Responsable : Jean Gersin

Equipe rédactionnelle :
Eric Birger, David Dugué,
Yvon Huet,
Jean-Pierre Ghiotto,
Thierry Lanchon,
Antoine Peillon
Florence Peyronneau,
Correspondant :
David Roussel

Montage :
Madeleine Fougères

Révision :
Michèle Marquis-Pardo

Imprimerie Alliances
115, avenue Raspail
94250 Gentilly



SOMMAIRE

Dossier

Sauver les retraites
de solidarité
page 10

Les luttes

NMPP Défi 2010
page 6

Les activités revendicatives

Le pouvoir d'achat
en berne
page 3

Et aussi...

Cen des 6
et 7 décembre 2007
page 13

Solidarité avec
le Secours populaire
français
page 8

Le pouvoir d'achat en berne

La France est aujourd'hui la sixième puissance économique mondiale, tant en termes de produit intérieur brut que de produit national brut, selon le classement établi en 2006 par la Banque mondiale (1). Elle n'est dépassée en Europe que par l'Allemagne et la Grande-Bretagne. Les investissements directs étrangers en France s'élevaient à 532,3 milliards d'euros fin 2005 (contre 471,2 milliards fin 2004), soit une progression de près de 13 % (61,1 milliards), ce qui classait la France en 2006 à la troisième place mondiale... juste devant la Chine (2). Le niveau de productivité par heure travaillée place le pays à la troisième place mondiale, derrière la Norvège et les Etats-Unis (3), et à la première place dans l'Union européenne. Attractive et productive, la France est donc un pays riche.

ON VOIT donc que le discours libéral sur la « faillite » ne résiste pas aux chiffres et que les « pesanteurs insupportables » qui « handicapent nos entreprises », l'« archaïsme », voire le « soviétisme », dénoncé par les émules de Jean-Marc Sylvestre n'empêchent pas d'y voir débarquer les capitaux étrangers par milliards de dollars... et seuls de mauvais esprits pourraient penser que l'existence de services publics parmi les plus performants au monde et du meilleur système de santé de la planète (selon l'OMS) y est pour quelque chose. Pays moyen par sa superficie et sa population, la France reste un des principaux acteurs économiques mondiaux. Elle n'a jamais été aussi riche... mais rarement richesse fut si mal répartie.

**Christian
Gourdet**



Des salaires à marée basse...

En trente ans la part des salaires dans le produit intérieur brut a baissé de 10 points. C'est donc environ 160 milliards d'euros (à peu près 15 fois le « trou » de la sécu en 2006) qui sont ainsi transférés chaque année vers les revenus du capital et de la rente (4). Selon le rapport de l'Insee de novembre 2007 (« *Les salaires en France* »), le salaire annuel moyen pour un emploi à temps complet était en 2004 de 22 197 euros, chiffre qui tombait à 16 359 euros pour les ouvriers et à 15 602 euros pour les employés. Le salaire médian (celui que la moitié des salariés perçoit au maximum) était, lui, de 1484 euros net mensuels. Nous n'avons pas la place d'étudier ici ce rapport de manière exhaustive, on notera tout de même pour l'anecdote que le salaire net mensuel moyen d'un cadre commercial est de 2800 euros, celui d'un

ouvrier qualifié du bâtiment de 1460 euros ; quant aux salaires des aides ménagères, assistantes maternelles et autres employés de maison (les fameux « services à la personne » souvent présentés comme la « nouvelle frontière » de l'emploi), ils s'échelonnent royalement entre 900 et 1020 euros ! (5) Ces chiffres s'entendant pour un emploi à temps complet, on s' imagine aisément ce que peuvent être les revenus des chômeurs en fin de droits et des 3 811 000 salariés (qui sont le plus souvent des salariées !) travaillant à temps partiel (chiffres 2003) (6) ! Rappelons, pour clore ce chapitre, que des millions de salariés (16 % de la population active) doivent se contenter du Smic (1 005,37 euros net mensuels).

Des prix qui grimpent...

Les savants docteurs qui se penchent sur le moral des

ménages nous l'affirment. L'impression de voir le pouvoir d'achat se dégrader continuellement est un pur fantasme. C'est du « ressentiment » ! La réalité serait tout autre : l'inflation serait maîtrisée et le pouvoir d'achat aurait connu, selon l'Insee, une progression de 2,3 % en 2006... en y incluant les revenus du patrimoine. Pour le vulgum pecus qui ne possède rien ou pas grand-chose, la réalité serait plutôt de 0,6 voire 0,3 %. Si l'on en croit toujours l'Insee (8), la structure des dépenses des ménages en France est la suivante : loyer et entretien du logement = 24 % ; alimentation = 10,5 % ; transports = 11,3 %. Les produits de haute technologie (dont le prix baisse régulièrement) ne représentant que 1,7 % ! Et encore, il s'agit là de chiffres moyens : quand on touche le Smic, voire moins, il est évident que la part des dépen-

« L'IMPRESSION DE VOIR LE POUVOIR D'ACHAT SE DÉGRADER CONTINUUELLEMENT EST UN PUR FANTASME »

ses des produits de première nécessité augmente d'autant plus en pourcentage que l'on a moins à dépenser. Cerise sur le gâteau, ce sont bien sûr eux qui augmentent le plus. Selon l'Indecosa-Cgt, en six ans, la baguette a pris 85 %, le lait 183 % !

Le pire reste, semble-t-il, à venir : la hausse continue du prix du pétrole pesant non seulement celui des carburants, mais aussi sur celui des productions agricoles, ce sont bien les produits de base du « panier de la ménagère » qui vont encore augmenter... et le portefeuille des catégories populaires qui va « s'en ressentir » ! Petite lueur dans ce tableau un peu noir : Bernard



Arnault, PDG de LVMH, 4 058 277 euros annuels (il s'agit de son salaire, les dividendes seraient, eux à hauteur de 323 millions !) perçus en 2007, et Nicolas Sarkozy, 240 000 euros annuels (via une rallonge de 140 %), n'aurait pas de problèmes de fin de mois. Quant aux patrons du CAC 40, on ne résistera pas à l'envie de citer *l'Expansion* du 12 mars 2007 : « *Les bénéficiaires cumulés des plus grandes entreprises françaises ont battu un nouveau record en 2006. Si la tendance des dernières années se poursuit, entre 35 et 40 % devraient être rattrapés sous une forme ou sous une autre aux actionnaires.* » Près de 100 milliards d'euros de profits, précise le magazine économique.

Une régression programmée

Au vu de ce qui précède, on comprend aisément que la question des salaires et du pouvoir d'achat soit au cœur des préoccupations de la population (deux Français sur trois estiment qu'il a diminué) et des mobilisations des salariés (comme l'a démontré le succès de la grève de la Fonction publique du 20 novembre dernier). Pour autant, la richesse créée par les salariés n'a pas été perdue pour tout le monde et l'argent qui manque dans la poche du travail s'est largement retrouvé dans la bourse du capital. On l'a vu, la part des salaires a diminué d'environ 10 points de PIB dans la répartition de la richesse nationale depuis le début des années 1980. C'est là le fruit de plusieurs décennies d'offensive du capital. Dans la vision du Medef, en effet, la rémunération du travail ne devrait s'appliquer qu'au travail effectif. Le reste, protection sociale, allocations fami-

DES PAUVRES PAR MILLIONS...

Sur 64 102 000 habitants recensés en 2007, 7,13 millions de personnes (12,1 % de la population) vivaient sous le seuil de pauvreté (moins de 60 % du salaire médian, soit un revenu de 817 euros mensuels) dont 3,73 millions de personnes (6,6 % de la population) en dessous du seuil de 50 % du salaire médian (soit 681 euros mensuels) en 2005 (7). Au 30 juin 2007, 1,19 million de foyers percevaient le revenu minimum d'insertion (RMI) versé par les caisses d'allocations familiales (CAF) (70 % des allocataires perçoivent moins de 400 euros par mois au titre du RMI, le montant de l'allocation étant compris pour la majorité d'entre eux entre 300 et 399 euros) ; 600 000 personnes âgées vivent, quant à elles, du minimum vieillesse (600 euros par mois environ)...

liales, formation professionnelle, retraite, etc. devrait relever de la « solidarité nationale », c'est-à-dire en fait de l'impôt (payé en majorité par les salariés qui représentent 91% de la population), pour la protection « de base » (celle qui ne rapporte pas) et livré aux appétits des assurances privées pour le reste (9). Le patronat voudrait en revenir aux conditions qui prévalaient au XIX^e siècle. En clair, en finir une bonne fois pour toutes avec le principe même de la sécurité sociale. Evidemment, c'est un discours qui ne peut être tenu publiquement faute de s'attirer une réplique immédiate de la part du mouvement social. Les libéraux ont donc recours à une véritable escroquerie idéologique pour arriver à leurs fins. C'est le fameux discours sur les « charges » et le « coût du travail » qui seraient à la source de tous les maux qui accablent l'économie française. Leur niveau serait insupportable et handicaperait les performances des entreprises sur le marché mondial. Ce qui reste à démontrer ! A suivre ce raisonnement, le Bénin ou le Mali seraient des superpuissances économiques !

Le patronat n'a donc eu de cesse depuis des décennies de s'en prendre au salaire indirect, socialisé, mutualisé, la part brute du salaire présentée comme une « charge ». Une offensive payante : d'exonérations en exonérations, la participation du patronat au financement de la protection sociale se réduit au fil des ans comme peau de chagrin. Or ces cotisations ne sont pas des « charges », elles sont totalement partie intégrante du salaire. Et

chaque euro non versé à l'Urssaf est un euro piqué dans la poche du salarié. Une diminution nette du salaire ! Non seulement cette diminution des cotisations fragilise les organismes de protection sociale (l'Etat compense, certes, le manque à gagner, comme la loi lui en fait obligation, mais imparfaitement et avec retard) mais, de plus, le salarié qui vient ainsi de se faire gruger repaie de sa poche soit comme citoyen, à travers l'impôt, la Tva ou la Tipp, soit comme « consommateur », à grands coups de franchises médicales, déremboursements de médicaments, forfait hospitalier, ticket modérateur, baisse du niveau des pensions, etc. De plus, cette politique de remise en cause du salaire indirect a des effets directs (eux) sur le salaire net. Les exonérations ont créé des effets de seuils, les plus bas salaires étant quasi totalement exonérés de cotisations patronales, et donc les patrons n'ont aucun intérêt à les augmenter. Si l'on y ajoute la pression du chômage de masse, on comprend que les revenus nets des salariés soient depuis des décennies en état de quasi-stagnation.

Remettre les pendules à l'heure

Il en ressort que régler le problème du pouvoir d'achat, c'est d'abord et avant tout revenir sur le partage inégal des richesses, notamment en augmentant le taux des cotisations sociales de façon à équilibrer la Sécurité sociale et l'assurance-chômage. Ce n'est pas seulement une question de justice, c'est aussi une question d'efficacité. Augmenter le pouvoir d'achat des classes populaires, c'est le moyen indispensable pour rallumer le moteur de la croissance. Et pour cela, il faut augmenter les salaires dans toutes leurs composantes : directe et indirecte. Les libéraux objecteront que « si les revenus augmentent, cela va favoriser l'importation des produits chinois et encourager les délocalisations ». Fumisterie ! Que l'on sache, les médica-

ments ne s'achètent pas à Shanghai, et les consultations et hospitalisations ne se font pas à Pékin ! Quant aux produits de première nécessité, à l'exception du textile (mais qui donc a ouvert toute grande la porte à la libre circulation des marchandises ?), leur consommation accrue aura plutôt un effet bénéfique sur la production agricole et industrielle nationale.

De ce point de vue, les diverses mesurètes annoncées par Sarkozy ne font pas le poids. Nos objectifs doivent être nettement plus ambitieux. Il faut augmenter le Smic (1500 euros brut tout de suite) et les minima sociaux. Arriver rapidement à un taux de remplacement de 75% pour les pensions et en aucun cas inférieur au Smic. Revenir à la Tipp flottante, la fluctuation du prix des carburants ne doit pas servir à remplir les poches de Total et consorts. Baisser, voire supprimer, la Tva sur les produits de première nécessité et en bloquer le prix si nécessaire. Mettre en place un nouvel indice des prix qui pourrait être décliné par branches ou par régions, au plus près de la réalité vécue par les citoyens. Un socle minimum de revendication autour duquel il est temps de se mobiliser. ●

- (1) www.worldbank.org
- (2) http://www.insee.fr/fr/ffc/chifcle_fiche.asp?tab_id=121
- (3) www.comlive.net/Productivite-Du-Travail-Dans-Le-Monde_146318.htm (4) www.urgencesociale.fr/articles/chomage-precarite-salaires/
- (5) http://www.insee.fr/fr/ffc/chifcle_fiche.asp?tab_id=505
- (6) http://www.alternatives-economiques.fr/emploi-_fr_art_55_5945.html
- (7) http://www.insee.fr/fr/ffc/chifcle_fiche.asp?tab_id=58
- (8) http://www.insee.fr/fr/ffc/chifcle_fiche.asp?tab_id=301
- (9) Voir sur ce sujet : Gérard Berthiot, Jean-Jacques Chavigné, Gérard Filoche « SOS Sécu ! », éditions Le bord de l'eau, mai 2004.

Une gastro-sarkosite? Vite, la Nuit du Fouquet's!

■ Nausée, overdose de Sarkozy à l'ouverture d'une radio, d'un écran, à la lecture du papier imprimé?

L'antidote, *la Nuit du Fouquet's* ! Deux journalistes, bien sages, ont soudain aiguisé leur plume, l'ont trempée dans de l'acide, pour nous faire vivre la première nuit du président. En haut des Champs-Élysées, dans le très snob Fouquet's, elles dissèquent la garde sarkozienne rapprochée. Bolloré, Arnauld, Johnny (Oh! Johnny, comme elles t'esquintent...), tant d'autres.

Et le petit Nicolas, attendant C., qui ne vient pas. Et le petit Nicolas retardant le moment du départ, vers la Concorde. L'y attendent les phares de l'intelligentsia, Mi-reille et Enrico.

Ce n'est pas du « people », ô non ! C'est un conte de la grande bourgeoisie ordinaire. Telle qu'on croit qu'elle est. Telle qu'elle est, vraiment.

Et c'est écrit... Un délice. 12 euros, chez Fayard.

Merci, Ariane Chemin (*le Monde*), Judith Perrignon (ex *Libération*), le journalisme existe encore.



**Va doucement !
Y a pas le feu au lac !**

■ Sarko, le président qui se déplace plus vite que son ombre, voulait boucler le dossier des régimes spéciaux à la hussarde, en terrassant les syndicats, et notamment, la Cgt par K.-O., espérant ainsi ne plus trouver en face de lui que des organisations syndicales exsangues et une opinion publique déprimée pour continuer d'honorer la commande du Medef et réduire à néant le modèle de contrat social français. La stratégie syndicale de la Cgt, décriée par certains, semble s'avérer payante car elle met à mal la stratégie sarkozienne et prouve que la mobilisation est capable de ralentir les processus fébriles de la politique gouvernementale. Dans le cadre du préavis de grève, la Cgt cheminot, a été reçue le 11 décembre après-midi en audience de conciliation. (Extrait du communiqué fédéral.)

A été obtenu au cours de cette audience :

- La détente du calendrier des négociations,
- L'engagement d'une augmentation de la prime de travail pour tous les cheminots au 1^{er} janvier 2008,
- L'avancement de l'attribution du 10^e échelon pour tous les cheminots, rentrant dans les dispositions, dès le 1^{er} janvier 2008,
- L'accélération d'embauches au statut en nombre important dès début janvier 2008.

Par ailleurs, la direction Sncf a confirmé l'organisation d'une table ronde sur la stratégie industrielle du fret qui se tiendra le 19 décembre 2007. L'ensemble de ces mesures demeure insuffisant au regard des enjeux posés. Pour autant, elles sont autant d'avancées nouvelles dues au rapport de forces existant, à rajouter à celles déjà arrachées au gouvernement et à la direction.

La Fédération Cgt des cheminots, qui avait déposé son préavis de grève pour peser sur les négociations, décide, notamment au vu de la détente du calendrier avec la modification du contenu de la table ronde du 14 décembre et le report de celle du 18, de lever son préavis de grève. Pour autant, elle considère que les négociations qui vont désormais se dérouler jusqu'en janvier et février 2008 doivent rester sous la mobilisation et le contrôle des cheminots. (http://www.cheminotcgt.fr/new_site/accueil_essentiel_actu.html)

Boutin porte sa croix

«Christine Boutin avait fait un pari: celui d'intéresser la droite au sort des pauvres. Mais son combat bute aujourd'hui sur les limites de l'action gouvernementale. » (*la Croix*, 18 décembre.) En effet, le 15 décembre, les pauvres en question butaient très fort sur les CRS, chargés de les bouter hors du quai Notre-Dame, à Paris. Au même moment, chez Mickey, des dizaines de paparazzi butaient - Ô hasard ! - sur Carla et Nicolas, perdus dans la magie de Disneyland. C'est ça, « la limite de l'action gouvernementale » ?

**La distribution
de la presse :
un enjeu global
pour la Filpac**

Les Nouvelles Messageries de la Presse Parisiennes (NMPP) annoncent, une fois encore, un nouveau plan Défi 2010 qui se traduit par une réduction d'effectifs : 350 postes sur 1200 soit 30%, et une restructuration du réseau de distribution passant de 185 à 135 dépôts. Cette annonce devrait inquiéter non seulement les salariés de l'entreprise, mais aussi chaque citoyen car la presse n'est pas un produit comme un autre: son pluralisme est un des fondements de la démocratie. Les NMPP y contribuent en permettant aux journaux d'être mis en vente sur l'ensemble du territoire français.

**Loïc
Daniel**



COMMENT, dans ces conditions, les NMPP pourront-elles assurer, dans le cadre de la loi Bichet, la mission que les éditeurs leur ont confiée: le transport groupé des titres? Quels seront les impacts sur l'ensemble du réseau? Comment en est-on arrivé à cette situation? D'autres solutions existent-elles? Telles sont les questions que les salariés de l'ensemble de la presse, et plus particulièrement ceux des entreprises de messageries et de la distribution, sont en droit de se poser. Encore une fois, la partie industrielle de l'entreprise est principalement visée et, à l'issue de ce plan, appelée à pratiquement disparaître. Pour preuve, la direction des NMPP annonce la fermeture de ses centres de Stains (quotidiens) et de Combs-la-Ville (publications), ainsi que des agences régionales de messageries (Arm) de Nancy, Lyon, Vitrolles, Toulouse et Nantes. Deux raisons essentielles prévalent à la mise en œuvre de ce plan, l'une avouée et économique, la baisse structurelle des ventes de la

presse écrite, la seconde idéologique mais cachée, la volonté de remplacer, dans la droite ligne de l'ultralibéralisme défendu par les principaux éditeurs, un système coopératif par un système purement marchand et la volonté d'éradiquer les ouvriers du Livre coupables d'avoir obtenu de trop bons salaires.

Deux objectifs demeurent

La défense du système coopératif, élément structurant de l'égalité de traitement entre les titres.

Le maintien des emplois industriels avec des salariés aux statuts du Livre.

Pour ce faire, face au plan Défi 2010 présenté par la direction des NMPP avec l'aval d'Hachette et des éditeurs, la Cgt se doit aussi de présenter des contre-propositions apportant une réponse globale à l'ensemble de la problématique posée. La Filpac a commencé à le faire, avec comme temps forts la réunion à Montreuil, le 5 décembre, de l'ensemble du secteur de la distribution, puis, le 14, d'une rencontre avec le Sglce et sa section messageries.

Pour la Cgt, c'est l'ensemble de la distribution de la presse qui doit être pris en compte et pas seulement la situation des NMPP, même si celles-ci en constituent l'élément primordial. Le plan Défi 2010, par les suppressions de dépôts ou leur regroupement, aura des conséquences sur les effectifs salariaux dans ceux-ci, voire aussi des Messageries Lyonnaises de Presse. Cette dimension n'est pas prise en compte dans le plan présenté par Rémy Pflimlin aux coopératives des NMPP. La Filpac et l'ensemble de ses organisations entendent le faire valoir auprès des éditeurs, des dépositaires et des pouvoirs publics.

De manière récurrente depuis maintenant une vingtaine d'années, malgré leur incapacité à résoudre le problème, les propriétaires des NMPP, éditeurs et opérateur

Hachette SA, s'obstinent à appliquer les recettes ultralibérales classiques : réductions des effectifs, individualisation et stagnation des salaires, délocalisations, sous-traitances par des salariés moins qualifiés, baisse des tarifs. A chaque fois, ils persistent en prétextant que le résultat eût été pire sans les mesures prises. Le gouffre est devant nous et nous allons faire un grand pas en avant !

Comment ne pas s'interroger sur la gestion des NMPP depuis maintenant vingt ans ? Pour revenir à l'équilibre financier, sans quoi, l'entreprise irait à sa perte, les dirigeants ont deux axes :

augmenter les recettes ou réduire les dépenses.

Trois causes principales pour la baisse des recettes :

- la baisse du lectorat, avérée depuis plusieurs années pour les quotidiens et récente (depuis 2001) pour les magazines,

- la réduction des tarifs par les dirigeants des NMPP - les éditeurs - au profit de leurs clients (eux). C'est ainsi que le taux de rétribution des NMPP est passé de 15 % de la valeur faciale à 7 % en moins de dix ans.

- l'abandon des diversifications. Ainsi, au lieu de rechercher de nouvelles ressources les dirigeants des NMPP ont choisi de se recentrer sur le métier puis sur le cœur de métier. Cherchez l'erreur, voire les erreurs.

Depuis vingt ans, les responsables des NMPP n'ont eu comme seul objectif la réduction de la masse salariale. Elle s'est faite tant par réduction d'effectifs - 3100 salariés en 1994, 1200 en 2007 - que par la stagnation du pouvoir d'achat.

Le plan Défi 2010 continue dans la même logique que celle des plans précédents, à savoir la réduction du nombre de dépôts avec un effet immédiat :

- concentration du travail au niveau 1, celui des sociétés de messageries et donc suppression des postes de travail tenus par des ouvriers du Livre,

- délocalisation du travail de répartition au niveau 2, celui des dépôts où les salariés sont plus mal rétribués. De plus, cette concentration est imposée aux dépôts de presse.

Par ailleurs, les regroupements, par centralisation des services, qui se mettent en place entre les NMPP et leurs filiales (Sad, Spss et dépôts gérés), n'apparaissent pas dans le plan Défi 2010 mais ont eux aussi un impact sur le nombre de postes de travail dans le groupe et les conditions dans lesquelles évoluent les personnels employés ou cadres administratifs qui y sont soumis.

Pour les tâches du niveau 1, les NMPP font souvent appel à des entreprises sous-traitantes. Dans celles-ci, les

salaires et les conditions de travail sont loin d'être ceux des NMPP. Cependant, leur responsabilité de donneurs d'ordre est engagée. La Cgt est aussi préoccupée par leurs conditions de travail des salariés des dépôts et des points de vente.

C'est pourquoi la Filpac fait de la reconnaissance du travail des salariés de la distribution une priorité. Elle passe par la mise en œuvre d'une convention collective revendiquée depuis plusieurs années. Cette convention collective, pour les salariés des dépôts, doit être inspirée du statut de ceux des NMPP, statut qui lui-même n'est pas négociable.

L'éradication des ouvriers du Livre

Avec le plan Défi 2010 les NMPP aboutiraient quasiment au but que l'opérateur Hachette s'était assigné : l'éradication des ouvriers du Livre. Si toute la logistique doit être débattue, il est dès à présent indispensable qu'existe un centre national où les magazines seront traités par des salariés des NMPP à statut presse nationale, des ouvriers du Livre.

La réduction des effectifs a fait que la masse salariale n'est plus la première charge de l'entreprise. Elle a été supplantée par les transports. Les transports sont la charge financière principale des NMPP. Les principaux efforts devront être faits dans ce domaine, par l'amélioration de la logistique. Le groupage est une nécessité économique. Il est aussi, avec l'équité de traitement des quotidiens et périodiques, un des fondements du respect de la loi Bichet.

Le maintien du niveau 1 est indispensable à la mise en œuvre du groupage, tant pour les quotidiens nationaux que pour les publications. Pour répondre aux besoins de la presse quotidienne nationale, qui est imprimée tant à Paris qu'en régions, les entités telles que

LE PLAN DÉFI 2010 AURA DES CONSÉQUENCES SUR LES EFFECTIFS SALARIAUX



les agences régionales des messageries doivent être maintenues afin de permettre une distribution égale sur l'ensemble du territoire français.

Pour les publications, la Cgt estime nécessaire l'existence d'un centre national. Elle approuve la proposition de la direction des NMPP de le raccorder au réseau ferré. Une option avait été réservée dans ce sens, puis abandonnée à Combs-la-Ville. Est-elle encore possible? Par contre, la Filpac et ses organisations exigent que le travail, dans ce centre, soit effectué par des salariés de l'entreprise et que la charge de travail intègre l'ensemble des produits traités par les NMPP, qu'il s'agisse des titres importants traités en palettes homogènes, des petits titres, des appoints, des titres étrangers, des produits à haute valeur ajoutée (Dvd, livres, ...) ou du réasort national.

Ne pourrait-on pas regrouper quotidiens et hebdomadaires d'actualités politiques dans un centre unique ?

La Cgt ne doit pas avoir de préalables aux solutions possibles mais elle devra veiller aux intérêts de l'ensemble des salariés de vente au numéro, qu'ils travaillent aux niveaux 1 (NMPP, Mlp, Tp) ou 2 (Spps, Sad, dépôts Soprocom ou privés).

La Cgt réaffirme que la cause première de la crise des NMPP est la baisse drastique des tarifs pratiqués par les coopératives, inférieurs au coût de revient.

Le taux de rétribution des NMPP est passé de 15 % en 1998 à 7 % dix ans plus

tard. La concurrence avec les Messageries Lyonnaises de Presse (Mlp), évoquée lors des tables rondes de 2000 est un faux argument qui ne peut justifier les barèmes pratiqués. La reconfiguration du réseau profite aussi aux éditeurs des Mlp. Une juste rétribution des coûts de traitement éviterait sans nul doute la crise financière.

Un simple réajustement des tarifs à 8 % couvrirait les déficits enregistrés. Les Mlp, qui ne sont pas dans de meilleures conditions, y auraient aussi intérêt. D'ailleurs le dumping n'est-il pas interdit ?

Ces tarifs décidés par les éditeurs au profit des éditeurs ne constituent-ils pas une prise illégale d'intérêts? La Cgt a, maintes fois, regretté que le développement du réseau de vente n'ait pas été une priorité des plans précédents. Elle reconnaît que le plan Défi 2010 semble aller dans ce sens, mais le développement des points de vente ne peut suffire pour retrouver ou trouver de nouveaux lecteurs.

Encore faut-il leur donner l'envie d'acheter la presse! C'est aux pouvoirs publics et aux éditeurs de s'engager plus largement dans ce sens. La presse, qu'elle soit nationale ou régionale, quotidienne, hebdomadaire, mensuelle ou autre, d'information ou culturelle, ne mérite-t-elle pas autant de promotion que les pruneaux d'Agen ou d'autres produits ayant bénéficié de campagne médiatique de ce genre ? ●

La Filpac exige de la profession une approche globale des enjeux de la distribution. Éditeurs, petits ou gros, dépositaires, diffuseurs, pouvoirs publics sont concernés. Le Conseil supérieur des messageries de presse, garant de l'application de la loi Bichet, doit être saisi. Plus que jamais, la Filpac et ses organisations montreront, en plus de la légitime défense des intérêts de leurs salariés, leur attachement au système coopératif de distribution de la presse: outil essentiel du pluralisme de l'information et de la démocratie.

Bernard Gallois secrétaire général du Comité du Livre, du Papier et de la Communication (CdLpc) du Secours Populaire Français

Le XI^e Congrès du Comité du Livre, du Papier et de la Communication du Secours Populaire Français s'est tenu le 16 novembre 2007, à Montreuil dans les locaux de la Filpac, en présence de Michel Muller, que je remercie pour l'aide et le soutien qu'il apporte à notre Comité, à travers la Filpac.

Olivier Destoop, le secrétaire général, n'a pas souhaité renouveler son mandat pour des raisons personnelles. Il reste toutefois membre bénévole et m'aidera dans la passation des dossiers. Olivier s'est investi, durant plus de vingt ans, dans l'action du Comité, d'abord comme collecteur dans son entreprise, la Sacijo, section rotativistes, puis en prenant la succession de Robert Mahieu, en 2001, comme secrétaire général.

Je remercie également toutes les personnes qui m'ont fait confiance pour le poste de secrétaire général ; typographe de métier et ancien secrétaire du comité d'entreprise de la Sacijo pendant dix ans, en préretraite depuis mars 2007, j'ai accepté de prendre la responsabilité du CdLpc, malgré une situation et un contexte difficiles.

Depuis sa création, le CdLpc a toujours œuvré en faveur des plus démunis en France et dans le monde, avec comme but principal, d'aider, premièrement, les enfants victimes d'injustices sociales, de catastrophes naturelles ou de handicap et, deuxièmement, les personnes de nos professions en difficulté suite aux aléas de la vie. Toutes les actions ne pourraient être réalisées sans l'aide de tous les bénévoles qui sont régulièrement présents à notre siège et qui accomplissent un immense travail, trop souvent méconnu.

Il est essentiel de mieux faire connaître le CdLpc dans toutes les entreprises de nos professions, à Paris, mais également en province. Un nouvel essor est indispensable pour pérenniser cette institution qui fêtera son demi-siècle en 2008. Nous sommes conscients qu'il faut rapidement trouver de nouvelles ressources financières. Une des solutions est de trouver des collecteurs supplémentaires et des personnes bénévoles pour renforcer l'équipe actuelle.

Tous nos amis qui partent, en préretraite ou retraite, ne doivent pas nous oublier. Ils peuvent envoyer leurs dons directement au 94, boulevard Auguste-Blanqui, 75013 Paris.

Pour rappel : les dons ouvrent droit à une réduction d'impôt égale à 75 % du montant du versement dans la limite du plafond de 488 euros. Au-delà de ce plafond, la réduction est de 66 % dans la limite de 20 % du revenu imposable. Si les dons excèdent la limite de 20 %, l'excédent est reportable sur les cinq années suivantes.

Vous pouvez suivre toutes nos actions en allant sur notre site Internet : www.spf-livre.org
La collecte pour le Père Noël Vert va être lancée. De très nombreux enfants issus de milieux défavorisés espèrent vivre eux aussi un « Joyeux Noël » grâce à vos dons. Aidons le CdLpc à réaliser leurs rêves.

Joyeuses fêtes à tous!





Un nombre important de salariés et presque deux jeunes sur trois n'ont plus confiance dans notre système de retraite. De fait, le niveau prévu des retraites va brutalement diminuer suite aux réformes déjà mises en œuvre depuis 1993.

L'offensive gouvernementale, préparée pour 2008, risque de précipiter encore plus la destruction du système par répartition. La Cgt est, au contraire, porteuse de solutions solides pour garantir l'accès à une retraite à taux plein à 60 ans. C'est bien sûr possible, nous le démontrons. C'est surtout absolument nécessaire, nous le revendiquons!

Antoine Peillon

LA CHUTE

DES « TAUX DE REMPLACEMENT »

Taux de remplacement net (1) pour une retraite à 60 ans, suite aux réformes de 1993, 1996 et 2003.

Génération	Né en 1938 qui est parti à la retraite en 1998	Né en 1955 qui part à la retraite en 2015	Né en 1985 qui part à la retraite en 2045
Salarié non cadre du privé	81,5%	66,5%	47%
Cadre du privé	55%	42,5%	35%
Fonctionnaire (2)	67,5%	52%	55%

(1) Le taux de remplacement exprime le niveau des retraites par rapport à la dernière rémunération.

(2) Avec les primes et rémunérations complémentaires.

En 2008
Sauver
les retraites
de solidarité!



LA LOI FILLON du 21 août 2003, portant réforme des retraites, stipule qu'avant le 1^{er} janvier 2008, « *le gouvernement, sur la base notamment des travaux du Conseil d'orientation des retraites (Cor), élabore un rapport faisant apparaître : l'évolution du taux d'activité des personnes de plus de 50 ans, l'évolution de la situation financière des régimes de retraite, l'évolution de la situation de l'emploi, et un examen d'ensemble des paramètres de financement des régimes de retraite* ».

2008: objectif 164 trimestres !

Elle édicte aussi qu'en 2008, pour commencer, la durée d'assurance sera alignée à 40 ans dans les régimes de base: régime général, régimes alignés sur le régime général, régime des professions libérales, régime des exploitants agricoles et régimes de la fonction publique. De plus, à partir de 2009, s'engagera une nouvelle étape d'allongement de la durée d'assurance pour ces mêmes régimes: celle-ci devra passer progressivement de 40 en 2008 à 41 ans en 2012, à raison d'un trimestre supplémentaire par génération (pour les générations nées en 1949, 1950, 1951 et 1952, qui atteindront 60 ans respectivement en 2009, 2010, 2011 et 2012).

Concrètement, voici un premier tableau qui permet de s'y retrouver clairement. Pour le régime général, jusqu'au 1^{er} janvier 2008, l'année de naissance détermine le nombre de trimestres nécessaires :

Année de naissance	Nombre de trimestres
Avant 1944	150
1944	152
1945	154
1946	156
1947	158
1948	160

A compter de 2008, quelle que soit l'année de naissance du salarié, sa retraite sera calculée en 160/160^{es} et le salaire annuel moyen sera calculé en fonction des 25 meilleures années.

A partir de 2009, la durée d'assurance devra encore augmenter progressivement d'un trimestre par an pour atteindre 164 trimestres en 2012.

A Cor et à travers

Le dernier rapport du Cor, rendu public le 22 novembre 2007, est censé prépa-

rer la conférence tripartite (Etat, syndicats, patronat) de 2008 au cours de laquelle Sarkozy entend voir remettre en cause les fondements de tous les régimes de retraite en poursuivant la logique destructrice de la loi Fillon de 2003 : équilibrer le financement des régimes de retraites en obligeant les salariés à différer leur départ.

Or, aujourd'hui, le Cor constate que « *l'hypothèse d'un recul des âges de départ à la retraite dans le secteur privé lié à la réforme de 2003 ne s'est pas vérifiée* ».

Il s'avère, ainsi, que la loi Fillon est profondément idéologique, la plupart des salariés du secteur privé (60 % selon le Cor) n'ayant pas la possibilité de choisir de rester au travail ou de partir en retraite à l'âge de 60 ans. Car la majorité des salariés de plus de 50 ans est, aujourd'hui, au chômage, en maladie ou en invalidité ! Rappelons que le taux d'emploi des 55-64 ans est nettement moins élevé en France (37,8 %) que dans l'ensemble de l'Union européenne (42,5 %) !

Pourtant, le Cor ne trouve rien de plus rationnel que de pousser encore plus loin cette logique absurde en avalisant l'allongement de cotisation de 40 à 41 annuités entre 2009 et 2012, alors qu'il relève, par ailleurs, que « *le Plan national pour l'emploi des seniors ne semble pas, à ce jour, avoir infléchi les comportements des salariés et des employeurs* », lesquels continuent à licencier massivement les salariés de plus de 50 ans. Quant au rétablissement des comptes, il manque cette année 4,5 milliards d'euros dans les caisses du régime général. Comprenez que pourra !

Destruction cynique du système par répartition

A noter que le fameux « contrat vieux », ce Cdd d'une durée maximale de 18 mois renouvelable une fois pour les chômeurs de plus de 57 ans, est tombé aux oubliettes des nouveaux contrats Villepin, puisque ce ne sont que 40 contrats de ce type qui ont été faits en 2006, ce qui est encore trop ! Pis encore, le Cor propose désormais de diminuer les indemnités de départ en retraite et de faire sauter l'âge butoir des 65 ans. « *Cette dernière mesure est une attaque contre des centaines de milliers de salariés, en très grande majorité des femmes, qui n'ont pas de carrière complète, mais qui peuvent bénéficier tout de même d'une retraite à taux plein à 65 ans* », analysent très justement Jean-Jacques Chavigné et Gérard Filoche.

Mais la question de la durée de cotisa-

tion n'est pas la seule à faire l'objet d'une offensive de destruction des droits des salariés à une retraite digne. Le Cor estime ainsi que le taux de remplacement net global des salaires, à la liquidation de la retraite, diminuera, pour les salariés du privé, de 10 points entre la génération née en 1938 (retraite à 65 ans en 2003) et celle née en 1985 (retraite prise en 2050).

Il prévoit également que si les accords Agirc-Arrco de 2004 sont maintenus tels quels, ce taux de remplacement diminuera de 20 points ! Ainsi, pour un salaire de 1000 € (constants), le montant de la retraite, qui aurait été de 830 € en 2003, ne serait plus que de 630 € en 2050...

En conséquence, le 22 novembre dernier, la Cgt déclarait : « *Le Cor apporte des précisions sur l'évolution des futures pensions : en 2020, le système des retraites n'assurerait plus, à 60 ans, qu'un taux de remplacement de 50 % pour un ouvrier ou un employé du privé, 40 % pour un cadre. Même si ce salarié travaillait jusqu'à 65 ans, en 2050, il verrait baisser de plus de 20 points son niveau relatif de retraite. Une telle perspective est inacceptable car en réduisant le niveau futur des retraites des jeunes salariés, elle fragilise le système de solidarité intergénérationnel.* »

Comment peut-on continuer de croire, en effet, que cette décadence du régime de retraite par répartition n'est pas cyniquement préparée ? L'objectif réel de la loi Fillon et de ses suites est bien de « *diminuer le montant des retraites pour ne pas augmenter la part patronales des cotisations retraites et pour faire une large place au soleil à l'épargne salariale et aux fonds de pension* », comme l'ont clairement vu les deux experts déjà cités.

L'alternative progressiste de la Cgt

Pour la Cgt, la pente est nette: une troisième réforme des retraites est d'ores et déjà en marche. A peine passée l'annonce du gouvernement de réformer en profondeur les régimes spéciaux, ce sont maintenant tous les régimes de retraites qui sont visés par une nouvelle réforme dès 2008. Ce sera 41 annuités, puis 42, alors que 20 % des hommes et 50 % des femmes n'ont déjà pas les 40 exigées. C'est rendre ainsi impossible un départ en retraite à 60 ans, à moins d'accepter une baisse drastique du montant de sa pension.

C'est pourquoi la Confédération, qui n'est pas dupe quant au projet Fillon-Sarkozy, propose l'alternative d'un socle commun de garanties élevées pour tous, quels que soient les régimes.

Cela consisterait en :

- un vrai droit au départ à la retraite à 60 ans et une possibilité réelle de choix pour le salarié ;

- un système de départ anticipé en retraite pour ceux qui font des travaux pénibles ou répondent à des contraintes de service public ou assument des tâches astreignantes ;

- un montant de retraite assurant à chacun un taux de remplacement de 75 % de son meilleur salaire, avec un minimum équivalent au Smic ;

- l'indexation de l'augmentation des pensions sur celle des salaires.

L'affirmation d'un droit à retraite entier à 60 ans justifie, dans chaque régime, une durée d'assurance réellement accessible, qui doit, en conséquence, prendre en compte les années d'études et les périodes de recherche d'emploi, de formation, ainsi que tous les aléas de l'emploi.

Le financement : un faux problème !

Pour assurer le financement de l'ensemble, la Cgt fait des propositions conçues pour favoriser l'emploi et les salaires qui sont eux-mêmes la base des ressources de notre système à travers la cotisation.

La démographie dans notre pays est loin d'être une calamité. La France enregistre le meilleur taux de natalité de l'Union européenne. Notre système de retraite a su faire face par le passé à la fois à la croissance

QUELQUES TERMES ESSENTIELS

SALAIRES PORTÉS AU COMPTE

La réforme Balladur (1993) a retenu les 25 meilleures années de salaire comme base du calcul des retraites. Chaque année, le salaire, jusqu'à hauteur du plafond de la Sécurité sociale, est enregistré («porté au compte») et, à la fin de la vie active, les 25 meilleures années sont donc retenues en actualisant chaque montant d'un taux égal à la hausse des prix. Cette modification est la plus grave parce que non seulement elle coupe l'évolution des pensions de celle des salaires, mais les salaires eux-mêmes pris en compte ne sont revalorisés que de la simple hausse des prix mesurée - c'est-à-dire sous-estimée - par l'Insee.

RETRAITES PAR RÉPARTITION

Les cotisations sociales (la part salariale et la part patronale, les deux étant prélevées sur la valeur produite par le travail) sont immédiatement utilisées pour verser les pensions aux retraités. Les fonds sont donc mutualisés et constituent la partie socialisée du salaire.

RETRAITES PAR CAPITALISATION

Dans ce système, chaque individu est

tenu de souscrire à un plan de retraite individuel auprès d'une compagnie d'assurances privée ou d'un fonds de pension et capitalise ainsi les intérêts perçus au titre du placement de son épargne. En apparence, chacun paie pour sa retraite. En réalité, au moment de la liquidation de la retraite, la pension que percevra le retraité proviendra, comme dans le système par répartition, d'un transfert en provenance de la richesse produite par les actifs du moment. C'est la raison pour laquelle un système de retraite par capitalisation n'est pas capable de faire face à l'évolution démographique, contrairement à ce que laissent entendre les propagandistes des réformes libérales.

TAUX DE REMPLACEMENT

Proportion de la pension de retraite par rapport au salaire antérieur. Avant la première réforme (Balladur, 1993), le taux de remplacement était, pour les salariés du privé comme ceux du public, d'environ 75%. Depuis ce moment, la baisse du taux de remplacement avoisine, ou dépasse dans certains cas, 20 points de pourcentage! (voir l'encadré taux de remplacement)

de l'espérance de vie ainsi qu'au passage de la retraite de 65 à 60 ans. Notre pays possède aussi des marges de croissance pour l'emploi. Sa population active disponible pour travailler est largement supérieure au volume actuel de l'emploi et encore plus si l'on transforme les emplois précaires en de véritables emplois.

L'effort de financement supplémentaire qui serait à faire pendant la période des départs en retraite des classes d'âge plus nombreuses (nés de 1946 à 1970) n'est pas incommensurable. Il représente 3 à 4 % du Pib sur trente ans. De plus, les vingt dernières années, les employeurs n'ont quasiment pas vu leurs taux de cotisation pour la retraite des salariés augmenter alors que la part salariée des cotisations s'est, elle, lourdement accrue. Revenir sur tout ou partie des 55 milliards d'euros d'exonération de cotisations réglerait en grande partie la question du financement nécessaire.

Plus précisément, il s'agit d'abord d'introduire dans l'assiette de cotisation tous les éléments de rémunération qui y échappent actuellement

UNE RICHESSE CONFISQUÉE

Certes, la durée de vie et la part des plus de 60 ans se sont accrues de façon considérable depuis 1960. Mais, dans la même période, la production de richesses a augmenté encore beaucoup plus fortement (en volume, c'est-à-dire en euros constants), grâce à la hausse accélérée de la productivité du travail.

Si l'augmentation du besoin de financement des retraites peut être estimée à +104% (un doublement) de 1960 à 2006, les richesses produites en France (Pib) ont quadruplé (+328%) dans le même temps !

Malheureusement, une part considérable de ces richesses sort de plus en plus de la base de calcul de la cotisation (les salaires !) pour gonfler d'autant les revenus financiers des entreprises, revenus financiers qui ont augmenté au taux fabuleux de 7413 % durant la période 1960-2006 !

Aujourd'hui, une contribution éventuelle des revenus financiers des entreprises (183 milliards d'euros) et des banques (60,7 milliards) au même taux que les salaires (environ 10%) rapporterait autour de 25 milliards d'euros.



CEN DES 6 ET 7 DÉCEMBRE 2007

Au travail!

A l'ordre du jour de ce premier Cen de la nouvelle mandature, l'analyse du congrès, la mise en œuvre des décisions et l'examen du fonctionnement et de l'organisation de la Fédération.

Jean-Pierre
Ghiotto

Analyse du congrès

La préparation du congrès aura duré un an, avec des textes envoyés à tous les adhérents. Ce fut un congrès fondateur, s'ouvrant sur le futur et affirmant qu'il y a bien un futur. Le congrès a pris en compte l'avènement du « numérique » et ses nouveaux champs d'activité, dont la conquête passera par la défense de l'existant, ce qui suppose une obligation de résultat dans le travail de syndicalisation. Il faut organiser des débats, les multiplier et trouver des moyens modernes pour les organiser. Les interventions des invités étrangers ont apporté dans le débat cette dimension internationale qui caractérise le positionnement de la Filpac dans ce domaine et elles ont mis l'accent sur le travail et les actions réalisés.

Au cours des interventions émanant des nombreux et nouveaux secteurs relevant de la Filpac, des nouveaux intervenants, des jeunes militants sont apparus et nous dévoilent leurs aspirations à de nouvelles démarches revendicatives en nous ouvrant de nouvelles perspectives.

La nécessité de changer les habitudes et de se consacrer davantage à un militantisme transversal, territorial, est apparue, plutôt que de se scléroser dans des démarches sectorielles.

Ce congrès s'est montré exigeant, le Cen élu l'a été à partir d'une liste dans laquelle la commission des candidatures a dû trancher, créant ainsi quelques déceptions chez les non-retenus, ce qui implique davantage ceux qui l'ont été. A cet égard, il est prévu de faire le point sur le fonctionnement

du nouveau Cen, et cela à chaque convocation.

Le congrès dans sa diversité a mis l'accent sur la convergence des problématiques, sur la référence permanente à l'action. Des désaccords se sont exprimés dans les interventions et les prendre en compte ne peut qu'être porteur de progrès.

Un membre du Cen met en garde contre une tendance majoritaire écrasante qui ne serait pas à l'écoute des minorités dans la Filpac. Un autre exprime le souhait qu'on puisse faire un travail commun, malgré des divergences qui finiront, espérons-le, par s'estomper dans un effort collectif. A propos de la couverture médiatique du congrès, elle a été quasiment nulle (serait-ce le différend qui oppose la Filpac aux syndicats de journalistes?).

L'Impac a, pour sa part, assuré la couverture journalière du congrès et les adhérents de la Filpac devraient le recevoir sous peu. Un montage audiovisuel est en cours de réalisation. Le Cen, par la voix de son secrétaire général, adresse à nouveau ses remerciements à tous les camarades ayant contribué à l'organisation de ce congrès.

Examen et mise en œuvre des décisions du congrès

Emploi

L'avenir des secteurs industriels et des services. Reconquête et maintien, essayer d'anticiper sur l'événement, s'emparer de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (Gpec) au mieux des intérêts des salariés. Prévoir à cet égard des formations pour les élus.

(intéressement, participation, stock-options...).

Il s'agit ensuite de réformer la cotisation des employeurs en élargissant son assiette également aux revenus financiers de l'entreprise et en appliquant une modulation des taux de cotisation selon la part de la masse salariale dans la valeur ajoutée de l'entreprise. Les entreprises aux marges conséquentes, qui réduisent malgré tout l'emploi, contribueraient ainsi plus que les entreprises qui emploient beaucoup de main-d'œuvre.

Ce ne serait que justice ! ●

RÉGIMES TRÈS SPÉCIAUX DE GRANDS PATRONS

Lindsay Owen-Jones
(L'Oréal)
touche une retraite
de 3,4 millions
d'euros
par an

Antoine Zacharias
(Vinci)
touche une retraite
de 2,1 millions
d'euros
par an

Noël Forgeard
(Eads)
touche une retraite
de 1,1 million
d'euros
par an

Bertrand Collomb
(Lafarge)
touche une retraite
de 1 million
d'euros
par an

Louis Schweitzer
(Renault)
a droit
à une retraite
de 900 000 euros
par an

Porter l'activité revendicative sur les lieux de travail et alimenter les syndicats et les militants avec des informations de nature à les aider dans leurs démarches. Informations qui devront servir pour l'entreprise, le groupe et les secteurs internationaux.

Conventions collectives

Objectif: Pas un champ qui ne soit couvert conventionnellement, soit par extension du champ conventionnel par la rédaction de nouveaux textes. Faire converger à terme les conventions collectives plutôt que de les faire s'affronter. Construire la sécurité sociale professionnelle en privilégiant les revendications « transversales », en s'appuyant sur les pré-occupations communes. Dépasser la notion sectorielle et celle de l'entreprise.

Pouvoir d'achat

Reprendre la revendication et travailler sur un indice de référence qui prenne en compte des réalités objectives et non des élucubrations économiques assassines pour le pouvoir d'achat. Retravailler sur le salaire, sa définition, sa notion, sur la feuille de paie, en intégrant toutes les primes et autres formes de rémunérations pour qu'elles soient soumises à cotisations sociales. Travailler sur un système de grille de qualification commun à toutes les branches professionnelles.

Bataille des retraites

Fournir aux syndicats et militants tous les éléments dont ils auront besoin pour mener leurs actions, informer les salariés confrontés à des médias « aux ordres » qui dénaturent les vrais enjeux pour mieux alimenter les profits des « assurances » et de leurs actionnaires. Mise en place d'un collectif de campagne pour impulser la bataille des retraites. Il faut ouvrir le « chantier » sur la pénibilité pour revendiquer le départ anticipé.

Charte revendicative

C'est quoi? A quoi sert-elle? Il faut avoir sur ce sujet un discours identique, parler de la même chose, mettre en place un programme d'action permanent qui servira de référence pour les militants des mêmes

secteurs professionnel, de la même région, etc. Le Cen de février devra plancher sur le sujet pour ensuite faire des réunions décentralisées de militants et des formations.

Avènement du numérique

Il s'agit d'une révolution sociale dans laquelle nous avons pris du retard et il faut sans attendre créer un groupe de travail sur les « convergences numériques » pour mesurer les incidences et les interpénétrations technologiques dans tous nos secteurs d'activités. Nous devons également faire une étude sur le profil de l'encadrement confronté à ce raz de marée numérique. Les frontières entre les métiers disparaissant ou se transformant, qu'est-ce que l'emploi des ingénieurs, cadres, techniciens et agents de maîtrise?

Décerner un « label »

Définir les options et les revendications qu'il nous faudra imposer pour qu'une entreprise bénéficie d'un label (respect des libertés syndicales, des conventions collectives, égalité professionnelle, environnement, etc).

Syndicalisation

Définir des objectifs prioritaires de syndicalisation, faire un travail de communication et désigner un groupe « de syndicalisatrices et de syndicalisateurs ».

Continuité syndicale

Participation d'un camarade retraité dans chaque groupe de travail de la Filpac. Travailler sur la « fidélisation » des camarades partant en pré-

retraite avant de faire valoir leurs droits à la retraite. Ensuite, conserver le retraité comme syndiqué, ce qui n'est pas une mince affaire.

Mise en place d'un réseau favorisant la circulation de l'information.

Rencontrer les autres fédérations ou organisations de la Cgt concernées par des champs conventionnels communs. Proposer la constitution d'équipes « interfédérales ».

Le Cen, direction fédérale

Il est reprécisé que les membres du Cen sont avant tout les dirigeants de leur fédération plutôt que les représentants de leurs syndicats et, à ce titre, ils se doivent de mettre en œuvre leurs décisions fédérales prises à l'issue des réunions du Cen. A chaque Cen deux membres seront désignés pour rédiger un compte rendu.

Distribution des rôles et des tâches

La répartition des tâches pour les quelque cinquante-quatre groupes de travail a occupé un grand moment les membres du Cen.

Dans le débat

Comment mettre en œuvre, utiliser les structures comme les comités d'entreprise, de groupes... Comment « jauger » et juger une situation de l'emploi pour essayer de ne plus déléguer qu'aux seuls experts l'appréciation dans ce domaine? Les militants des Ce pourraient demander à leur fédération

d'assurer l'expertise, ce qui sous-entend de renforcer notre secteur économique et de mettre en place des formations adaptées. La Fédération se doit d'assurer une surveillance permanente et elle doit répondre aux interrogations et aux demandes des militants. Ces réponses doivent être audibles, compréhensibles et donc utilisables.

Sur la transversalité, du travail est accompli, mais redescend-il jusqu'au militant de base?

La politique revendicative est confrontée à la « rapidité » sarkozienne. Seule la mobilisation peut ralentir le processus et permettre au mouvement syndical d'imposer son propre rythme. Sur la convergence des conventions collectives, pour ne pas effrayer les salariés, bien expliquer ce vers quoi on tend.

Si convention collective commune il y a, il devra s'agir d'une nouvelle convention et non d'un « copier/coller » des anciennes. Il faut faire des Ce des lieux revendicatifs et non d'enregistrement, ce qui nécessite une formation des militants et une définition de leur rôle dans les Ce.

Sur la place des retraités, le débat sera inévitable et il faut constater le peu (ou pas) de retraités venant des nouveaux secteurs d'activité de la Filpac. Sur la place des cadres, une discussion s'engage sur l'opportunité de sections Ufict dans les entreprises. Le bureau parisien des cadres y étant favorable, considérant qu'il n'est pas un syndicat corporatiste, d'autres camarades du Cen jugeant que cela n'aurait pas de sens dans certaines entreprises. Le débat sur le sujet n'est pas clos. ●

QUELQUES MOTS SUR LA SITUATION SOCIALE :

Contrat social:

C'est l'ensemble de notre contrat social qui est remis en cause (retraites, santé, enseignement, code du travail, contrats de travail, justice (prud'hommes), logement, pouvoir d'achat...), avec des médias et leurs journalistes faisant fi des règles déontologiques et éthiques de leur profession. Sarko l'illusionniste sort de son chapeau les économies des Français pour laisser croire qu'il les « augmente ».

L'affrontement sur les régimes spéciaux de retraite que Sarko espérait gagner par K.-O. en discréditant les syndicats afin qu'ils lui laissent le champ libre pour mener sans encombre les autres réformes voulues par le

Medef. Compte tenu de cette situation, il faut faire campagne dès maintenant sur les retraites, l'échéance immédiate étant le rapport du gouvernement sur le sujet.

La remise en cause du pluralisme de la presse, des centaines d'emplois menacés en Ile-de-France et dans les autres régions de France par un nouveau plan de réorganisation des NIMPP.

La situation est compliquée et l'opinion publique a dans l'affaire un rôle prépondérant, Sarko le sait et agit en conséquence, à nous de contrer cette offensive, sachant que cette opinion publique est en perpétuel changement et qu'un mouvement social, s'il ne se décréte pas, ne se maîtrise pas non plus.

L'avenirr, 2r c'est mieux avec



Retrraite - Prrévoyance - Éparrgne - Assurrance Santé

Voir l'avenir avec sérénité. Avec un partenaire qui soit un allié solide. 1^{er} groupe interprofessionnel français de retraite et prévoyance complémentaires des salariés et des retraités, avec plus de 7 millions de personnes assurées. **Un soutien.** Créé depuis plus de 50 ans par de grandes entreprises pour améliorer la protection sociale de leurs salariés. **Une caution.** Géré paritairement par près de 600 administrateurs, implantés régionalement et tous acteurs de la vie économique et sociale. **Une présence régionale forte.** 3 600 salariés experts, un réseau de plus de 80 implantations régionales, et 250 permanences ponctuelles sur tout le territoire français.



www.ag2r.com



le groupe de protection sociale pour
l'audiovisuel,
la communication,
la presse,
et le spectacle.

Professionnels de la presse :
à vos côtés
tout au long
de votre vie



santé, retraite, prévoyance,
épargne, logement, action sociale

Pour en savoir plus : **0811 65 50 50***

www.audiens.org

* Prix d'un appel local